



# DEVENEZ ASSOCIÉ...

**1**  
SOLAGRO,  
UNE SOCIÉTÉ  
COOPÉRATIVE  
D'INTÉRÊT  
COLLECTIF

**2**  
UNE NOUVELLE  
ORGANISATION  
LES RÔLES DE  
CHACUN

**3**  
PROCESSUS ET  
MODALITÉS  
PARTICIPEZ  
AU PROJET !





# SOLAGRO

*Société coopérative  
d'intérêt collectif*



# AGIR POUR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Solagro devient une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) SAS à capital variable engagée dans les transitions agroécologique, énergétique, climatique et alimentaire. La SCIC est dotée de statuts et d'un règlement coopératif.

Elle poursuit une utilité sociale caractérisée par sa contribution au développement durable et à la cohésion territoriale.

## SES MISSIONS :

### **APPORTER DES RÉPONSES CONCRÈTES**

Mettre en œuvre des solutions face aux grands enjeux de société liés au changement climatique, à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité, à la résilience des systèmes agricoles et alimentaires...

### **SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

Accompagner les agriculteurs, collectivités, citoyens, entreprises... pour engager des pratiques durables et solidaires





## SES MÉTIERS :

Solagro réunit une équipe pluridisciplinaire d'experts qui conçoivent et accompagnent des projets de transformation à l'échelle des territoires, des filières agricoles ou des politiques publiques.



### INGÉNIERIE-CONSEIL

*Études techniques, diagnostics, développement d'outils et de méthodes, accompagnements sur le terrain, aide à la décision...*



### RECHERCHE-PROSPECTIVE

*Participation à des projets de recherche et à la rédaction de publications scientifiques et techniques, réalisation d'études prospectives...*



### ANIMATION-FORMATION

*Mobilisation d'acteurs et facilitation de démarches collectives, animation d'ateliers, concertation, structuration de réseaux, formations professionnelles...*

## SES PRINCIPES :

### « Coopérer, créer, transmettre, transformer »

*Solagro souhaite créer un projet coopératif unique regroupant la diversité d'acteurs sans lesquels aucune transition ne peut s'opérer.*

#### **EXIGENCE ÉCOLOGIQUE**



Le projet s'inscrit dans le respect des limites planétaires

#### **GOVERNANCE PARTAGÉE**



Les décisions sont prises de manière démocratique et transparente

#### **INTÉRÊT COLLECTIF**



La structure agit dans un but non lucratif



# UNE NOUVELLE ORGANISATION

*Les rôles de chacun*

# UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET DÉMOCRATIQUE

*3 instances se complètent pour assurer  
une gouvernance partagée.*



L'**assemblée générale** des associé·es  
*Organe de **décision***

Elle réunit l'ensemble des associé·es, qui élisent les membres du conseil coopératif stratégique et votent les grandes orientations de la SCIC.



Le **conseil coopératif stratégique**  
*Organe de **contrôle***

Il est un espace de construction de la stratégie grâce à la diversité et à la complémentarité de ses membres (salarié·es, partenaires, expert·es, autres associé·es), de 6 à 18 personnes désignées par l'AG



Le **conseil de direction**  
*Organe **exécutif***

Composé d'un·e président·e, d'un directeur·rice général·e, de DG délégué·es. Le président ou la présidente représente la SCIC à l'égard des tiers.

# LES ASSOCIÉ·ES : LA BASE DU SYSTÈME

L'assemblée est constituée de 4 catégories d'associé·e·s :

## LES SALARIÉ·ES

Les **salarié·e·s** titulaires d'un CDI et **mandataires sociaux** rémunérés de la SCIC

## LES AGRICULTEURS

Les **personnes morales** ayant le statut d'agriculteur (GAEC, EARL, SCEA, etc.)

## LES BÉNÉFICIAIRES et PARTENAIRES

Les **personnes morales** qui bénéficient des services de la coopérative

## LES BENEVOLES et SYMPATHISANTS

Les **personnes physiques** qui contribuent de manière volontaire ou manifestent leur soutien moral, matériel ou financier au projet de Solagro



Toute personne peut candidater à l'un de ces 4 groupes, via l'acquisition de parts sociales, et s'impliquer dans la dynamique de la SCIC.

# ÊTRE ASSOCIÉ AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE SOLAGRO



## DÉTENIR UNE PARTIE DU CAPITAL:

### LES PARTS SOCIALES

Chacun·e peut acquérir autant de parts sociales qu'il·elle le souhaite. Le minimum requis selon la catégorie d'associé·es :

- **1 part** pour les salarié·es (et les bénévoles et sympatisant·es),
- **2 parts** pour les agriculteurs
- **5 parts** pour les bénéficiaires et les partenaires.



**1 Part = 100 €**

## PARTICIPER À LA VIE DE LA COOPÉRATIVE, VOTER LES GRANDES ORIENTATIONS

Les associé·e·s se réunissent en **assemblée générale** une fois par an pour décider et voter :

**La stratégie** : fixer les orientations générales

**Les finances** : approuver ou redresser les comptes et affecter le résultat

**La gouvernance** : valider les nouveaux·elles associé·e·s, élire les membres du conseil coopératif stratégique et leur donner quitus

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : DÉROULEMENT DES VOTES

Dans chaque catégorie



Chaque associé·e possède une voix.

Les voix sont comptabilisées au sein d'une catégorie d'associé·es.

Les résolutions sont votées à la majorité.

Chaque catégorie représente un pourcentage de la décision finale.

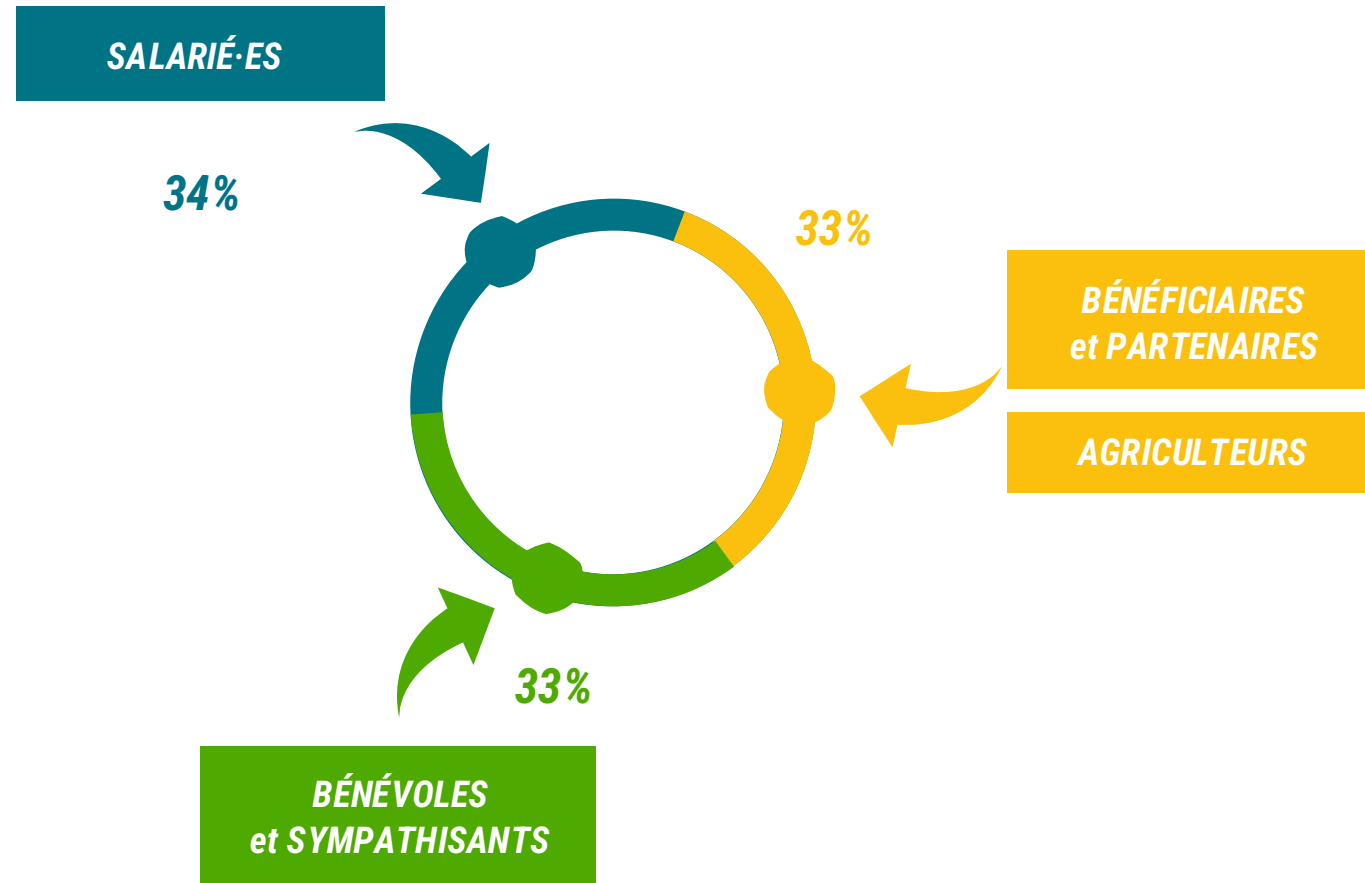


Schéma représentant les coefficients par catégorie d'associé·es



# PROCESSUS ET MODALITÉS

*Participez au projet !*

# LE PROCESSUS D'ADHÉSION

**1/** *Le projet m'intéresse, je candidate  
Je complète et renvoie le bulletin d'intention*



*Ma demande de souscription est validée par le conseil de direction (par délégation),  
suite à l'avis donné par le Conseil Coopératif*



**2/** *Je complète et renvoie le bulletin de souscription  
Je paie le montant de mes parts sociales par chèque ou virement*



*Mon admission en tant qu'associé·e de la SCIC est soumise à ratification de la  
prochaine Assemblée Générale des associé·es afin d'être validée définitivement.*

# REJOIGNEZ LA COOPÉRATIVE SOLAGRO !

Partenaire privilégié de notre écosystème, vous apportez **des contributions techniques, scientifiques, institutionnelles** au service des transitions.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour **participer à ce projet d'intérêt collectif et d'utilité sociale.**

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Consultez les statuts de la SCIC et téléchargez le bulletin d'intention de souscription :  
<https://solagro.org/qui-sommes-nous/nous-rejoindre>

Envoyez vos questions à [solagro@solagro.org](mailto:solagro@solagro.org)  
ou contactez-nous directement au : 05 67 69 69 69

